

COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2026 - 17H00
A MALEMORT DU COMTAT (SALLE DES FETES)

L'an deux mille vingt six, le onze juin à dix sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 02 juin 2026, en application de l'article L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Malemort du Comtat, sous la présidence de séance de Madame Jacqueline BOUYAC, doyenne d'âge du Comité.

| |
|--|
| Nombre de délégués En exercice : 47 Présents et représentés (mini 24) : 44 Quorum atteint |
| Nombre de voix En exercice : 119 Présentes : 114 Exprimées par pouvoirs : 2 Total (mini 59) : 116 |

Délégués présents :

4 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET, Valérie MICHELIER, Thierry THIBAUD

8 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Alain CONSTANT (Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux),

Alain GABERT (Sault), Françoise THUREL (Savoillans)

24 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Michel HERZ (Suppléant Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Stéphanie DAVAU (Mazan), Dominique MAZEL (Modène), Corentin LE GOFF (Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Isabelle DENIS RIBOT (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Marie-Pierre VILLALON DIORCET (Suppléante Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Florence BERTRAND (Crestet) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués excusés : Marc LARTIGUE (Le Barroux), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine)

Membres associés à voix consultative présents : Michel BLANCHARD (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse)

Membre associés absents : Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), (Chambre d'Agriculture de Vaucluse), (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse), (Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Invités excusés : Thierry ACHARD (Payeur départemental de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Max RASPAIL (Président CCVS, Maire de Blauvac), Patrice JULLIEN (1^{er} adjoint Crillon le Brave), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Nathalie GABRIELLI (Suppléante Mormoiron), Bernard TAVERNIE (suppléant Saint Trinit), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Carole APACK, Nicolas BOURGUE, Lise COLLIN, Mathilde COTTIGNIES, Marlène CREQUER, Guillaume DOUS, Catherine FAYOT, Yan GLOAGUEN, Baptiste MONTESINOS, Juliette NEYRET, Lucie PARENT, Marie PONS-RAMELLS, Virginie RASPAIL, Christian ROECK, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, Vincent THOMANN, Laurence VEILLARD, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux),

Secrétaire de séance : Alexandre ROUX (Entrechaux), le benjamin, est nommé secrétaire de séance.



ELECTION DU PRESIDENT DU PNR DU MONT VENTOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-7 ;

Vu le décret n°2020-914 du 28 juillet 2020 du Premier Ministre portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux en Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 octobre 2019 ;

Vu le décret n° 2022-812 du 16 mai 2022 du ministre de la transition écologique, modifiant divers décrets portant classement de parcs naturels régionaux et portant intégration des communes de Saint-Marcellin-lès-Vaison et Saint-Romain-en-Viennois au Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2023 constatant la révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux conformément à la délibération du Comité Syndical du 05 juillet 2023 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ; et notamment l'article 11 qui précise que « Le Comité syndical élit à la majorité absolue le Président du Syndicat mixte parmi ses délégués titulaires, à chaque renouvellement du Conseil régional, du Conseil départemental et des conseils municipaux suivant le calendrier électoral ou en cas de fin de mandat du Président dans la collectivité au titre de laquelle il a été désigné en tant que délégué titulaire. » ;

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que, à la suite de la désignation des délégués syndicaux par chaque commune et EPCI membre, les nouveaux membres sont désormais installés dans leurs fonctions de délégués au Comité Syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Il convient de procéder à l'élection du / de la Président(e) du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Vu la candidature de Madame Jacqueline BOUYAC ;

Considérant qu'à l'issue d'un premier tour au scrutin secret, Madame Jacqueline BOUYAC, doyenne d'âge des membres du comité, assurant la fonction de Présidente de séance, constate les résultats suivants :

| | VOIX |
|------------------------------|------|
| Nombre de votants 44 | 116 |
| Abstentions | 1 |
| Blancs | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés | 112 |
| Majorité absolue | 57 |

Proclamation des résultats : (dans l'ordre alphabétique)

- Madame Jacqueline BOUYAC : 112 voix (Cent douze voix) Suffrages obtenus
- Bulletins Blancs : 3 voix (trois voix)
- Abstention : 1 voix (une voix)

Le Comité syndical,
après en avoir délibéré au scrutin secret :

-DECLARE que Madame Jacqueline BOUYAC, ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin, est élue Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Mont Ventoux et a immédiatement été installée ;

-AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC